

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 134 (2008)
Heft: 20: Barcelone, projet urbain

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

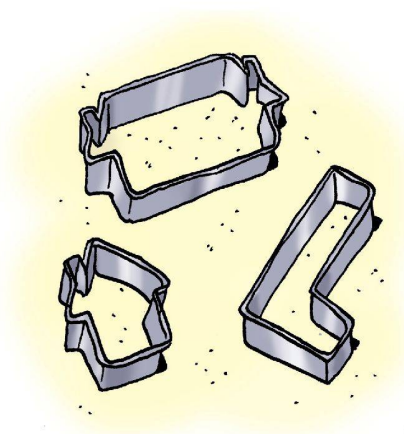
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un urbanisme à l'emporte-pièce



Pei-Sheu

S'il est une ville dont l'urbanisme inspire, c'est sans doute Barcelone. Le plan d'extension mis en place par Cerdà en 1859 représentait déjà, à lui seul, une approche urbanistique sans précédent. Depuis, et notamment après la chute du régime franquiste, les stratégies adoptées par la mairie barcelonaise ont fait exemple. Le modèle de Barcelone repose en fait sur une vision urbaine étoffée, qui se décline à travers toute une série de mesures habilement coordonnées et qui place le logement – et donc l'humain – au cœur de la problématique. Mixité des usages, espace public de qualité, parcs et espaces verts, restauration de l'accès public au front de mer, réduction des nuisances automobiles : autant d'aspects du problème que cette stratégie urbaine remarquable prend en compte, sans toutefois négliger les questions de vitalité

économique à travers des partenariats public-privé intelligemment configurés. Un urbanisme visionnaire, au service du mieux-vivre ensemble.

Le problème, c'est que la planification du territoire peut très bien se passer d'une telle vision : dans certaines de nos administrations, les principes d'aménagement qui découlent d'une logique normative et prescriptive fonctionnent et, le plus souvent, font consensus. L'organe aménageur se cantonne alors dans l'application rigoureuse des normes et règlements, dans le strict respect des PPA et des gabarits. Une telle approche de la ville procède par la négative : le territoire se fait et, surtout, se défait, sur la simple base de ce qui n'est pas interdit. Mais ce qui est possible n'est pas toujours souhaitable et, dans ce cas de figure, la ville est le résultat, souvent maladroite, de tout ce qui ne tombe pas sous l'interdiction. Un urbanisme fonctionnel, au service de la loi.

Car l'horreur peut se nicher sous l'apparente équité bureaucratique. Combien de responsables, œuvrant dans un service d'aménagement du territoire, ne se laissent guider que par un mode opératoire doublement aveugle ? Ils prennent leurs décisions derrière l'écran, depuis le cadre introverti et confortable de leur bureau, et sur la base de plans et de modélisations lourdement manipulées. Dans leur bouche, des arguments défensifs : « Vous n'y pensez-pas ! Construire sur la base d'une réalité physique et sociale ! Cela ouvrirait la voie à une constante remise en question, à revenir en arrière sur des décisions passées... Et octroyer les autorisations en fonction d'un travail de terrain ? Pour saisir la réalité concrète d'un lieu donné – sa singularité ? Cela générerait peut-être des propositions plus sensibles au contexte, mais qu'il faudrait alors approuver au cas par cas, par toutes sortes de dérogations. En gardant ses distances, on évite les injustices, vous comprenez ? » D'aucuns leur donneraient sûrement raison. A quoi bon se salir les bottes ? Pour risquer de se confronter à la ville, la vraie, dans toute sa complexité ?

Caroline Dionne